

DUT INFORMATIQUE

OBJECTIFS

Former des informaticiens capables de participer à la conception, la réalisation et la mise en oeuvre de systèmes informatiques correspondant aux besoins des utilisateurs. Pour assumer ces responsabilités, les informaticiens doivent être compétents sur le plan technologique, connaître l'environnement socio-économique dans lequel ils auront à exercer leur profession, posséder une bonne culture générale et se montrer aptes à la communication.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Formation Initiale

Les admissions en première année sont prononcées après examen des dossiers de candidature et éventuellement entretien avec un jury. Cette formation, qui inclut des enseignements d'adaptation est ouverte aux bacheliers issus de toutes sections, aussi bien générales que technologiques. Il est rappelé à l'ensemble des candidats éventuels qu'aucune connaissance préalable en informatique n'est indispensable, pas plus que la possession d'un ordinateur personnel. Les dossiers retenus en priorité seront ceux qui montreront un profil équilibré entre les matières scientifiques et littéraires.

Formation continue et VAE

Peuvent être admis des auditeurs engagés dans la vie active ou à la recherche d'un emploi, et dont le niveau a été jugé suffisant par le jury, après examen du dossier, entretiens, tests. La procédure de VAE est appliquée conformément aux règles en vigueur dans l'université (pour tous renseignements complémentaires adressez-vous au secrétariat du département au 03.80.39.64.50).

Formation en Alternance

Depuis 2007, une année spéciale en informatique par alternance accueille des étudiants de niveau BAC+2 (BAC+1 validé). Les apprentis prépare le DUT informatique en 12 mois à raison de 2 jours par semaine à l'IUT et 3 jours par semaine en entreprise. De nombreux contrats sont proposés par le département informatique.

Pour recevoir un dossier de candidature et une documentation :

- connectez-vous sur le site Internet de l'I.U.T. de Dijon : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr>
- contactez pour tous renseignements complémentaires le secrétariat du département au 03.80.39.64.50

ORGANISATION DE LA FORMATION

Contenu de la formation

■ Tableau de répartition des enseignements et du contrôle des connaissances

Le parcours d'un étudiant est basé sur une validation de crédits par semestre. Un nombre minimal de 120 crédits est requis pour obtenir le DUT. Le principe de validation des crédits repose sur le système ECTS (European Credit Transfer System) où un semestre universitaire comporte 30 crédits. Il permet la validation d'études, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la mobilité étudiante au sein de l'Union Européenne.

La durée de formation conduisant au DUT est de quatre semestres, chacun étant doté de 30 crédits. Dans chaque semestre, l'enseignement est organisé en unités d'enseignement, elles-mêmes formées de modules. Le coeur de compétences de la formation correspond aux trois premiers semestres (1530 heures, soit 85% du volume horaire), au projet tutoré et aux stages. Les modules complémentaires sont placés au quatrième semestre (270 heures). L'ensemble est équivalent à 1800 heures. La présence des étudiants à tous les enseignements, projets et stage est obligatoire.

■ Modalités de contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances et le fonctionnement des jurys se déroulent conformément aux arrêtés nationaux en vigueur. Le principe de l'évaluation est celui du contrôle continu. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement. Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant. La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent,
- Et, le respect des règles d'assiduité dans chaque module

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus. La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus. Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

Enseignement en informatique

Algorithmique et programmation	Bases de l'algorithmique, structures de programmes, récursivité, programmation objet, structures de données, programmation générique, programmation par composants, programmation événementielle.
Architectures, systèmes, réseaux	Architectures des ordinateurs, systèmes de codage et numération, langage d'assemblage, technologies des périphériques, Systèmes d'exploitation, Réseaux locaux, Télématique, Réseaux étendus, Ethernet, Internet.
Outils et Méthode du Génie Logiciel	Analyse et conception des systèmes d'information, Bases de données, Langage SQL, Accès à un SGBD par un programme, Accès aux SGBD par Internet, Programmation web.

Connaissances et Compétences Complémentaires

Mathématiques	Bases mathématiques pour l'informatique, Arithmétique, Graphes et langages d'état, Algèbre, Géométrie, Analyse, Probabilités et statistiques.
Economie et Gestion des Organisations	Economie d'entreprise, Fonctionnement des entreprises, Droit de l'informatique, Gestion de l'informatique
Expression, Communication, Langues	Expression écrite et orale, Communication, Préparation à l'insertion professionnelle, Anglais général, Anglais de spécialité.

Projets Tutorés, projets Personnel et Professionnel, Stage

PPP	Construction d'un projet professionnel, Découverte des métiers de l'informatique
PROJET TUTEURÉ	Réalisation d'une application pluridisciplinaire en milieu réel, aux 3e et 4e semestre, dans le cadre des projets tuteurés
STAGE	<i>DIX SEMAINES EN ENTREPRISE..</i> Possibilité d'effectuer le stage en entreprise à l'étranger

Unités d'enseignement Matière ou groupement de matières	Programme Pédagogique du DUT Informatique							
	1 ^{ère} Année				2 ^{ème} Année			
	Semestre 1		Semestre 2		Semestre 3		Semestre 4	
	Nbe H	Coef.	Nbe H	Coef.	Nbe H	Coef.	Nbe H	Coef.
INFORMATIQUE								
Algorithmie et Programmation	96	6	104	6	48	3,5	32	3
Architecture, Système et Réseaux	96	5	72	5	64	5,5	24	2
Outils et Méthode du Génie Logiciel	48	4	48	4	128	6	32	2,5
Total Informatique	240	15	224	15	240	15	88	7,5
CONNAISSANCES ET COMPETENCES COMPLEMENTAIRES								
Mathématiques	70	5	96	5	96	5	60	3,5
Economie et Gestion des Organisations	84	5	88	5	80	5	32	2
Langues, Expression, Communication	88	5	72	5	112	5	40	2
Total CCC	242	15	256	15	288	15	132	7,5
PROJETS TUTEURES, PROJET PERSONNEL et PROFESSIONNEL, STAGE								
Projet Personnel et Professionnel	15		15		20			1
Projets tuteurés							300	5
Stage (au moins 10 semaines)								9
Nombre d'heures par semestre	497	30	495	30	548	30	220+St.	30
Nombre d'heures par semaine	30		30		31		29	

Programme pédagogique du DUT Informatique, sous réserve d'adaptation locale
(2 options en S4 : Génie Informatique et Logiciels et Systèmes Embarqués).

LES COMPETENCES ACQUISES

Les enseignements sont :

- fondamentaux, pour acquérir des connaissances, des concepts de base et des méthodes de travail,
- appliqués, pour faciliter l'apprentissage de ces concepts et déployer des savoir-faire professionnels,
- évolutifs, pour intégrer les progrès technologiques et les exigences du monde professionnel,
- ouverts, pour développer les facultés de communication indispensables aux informaticiens dans l'exercice de leur métier.

LES DEBOUCHES

Les DUT informatique sont recrutés par de grandes entreprises ou administrations, par des sociétés de services et d'ingénierie en informatique (SSII) ou par des PME-PMI. Les travaux qui leur sont confiés sont très variés : Réalisation et mise au point de programmes, Maintenance de logiciels, Assistance aux utilisateurs, Exploitation d'un centre informatique, Gestion de réseaux informatiques, Administration de Bases de Données, Activités technico-commerciales, Formation... Les DUT informatique sont très recherchés par les entreprises car la formation reçue leur permet de s'adapter à toutes les situations et d'évoluer sans problèmes lors de chaque mutation technologique.

CONTACTS

Responsable de formation : Christophe NICOLLE

Scolarité Dante PARINI Tél. 03.80.39.64.02 - Mél : scolarite-iut@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique : Marie-Claude GAY Tél. 03.80.39.64.50 - Mél : sec-iq@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Composante(s) de rattachement : Institut Universitaire de Technologie de DIJON - B.P. 17867 - 21078 DIJON Cedex

Site internet : <http://iutdijon.u-bourgogne.fr>